



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Dr Patrick Malcolmson

Le prochain défi du côté des droits de la personne

Je pense que le droit à la liberté de religion est probablement celui qui est le plus menacé pour le moment et, non seulement concernant la population immigrante, mais également les Canadiens qui sont des citoyens depuis de nombreuses générations, qu'il s'agisse de chrétiens, de juifs ou autres, qui ont traditionnellement fait partie de l'orientation religieuse de la collectivité. La religion n'est pas considérée de façon aussi favorable qu'elle l'a été par le passé. Les personnes qui ont des convictions religieuses profondes sentent parfois qu'elles ne peuvent pas dire ce qu'elles pensent parce qu'elles sont accusées de faire preuve de discrimination étant donné que leur religion s'oppose à telle ou telle affirmation. Il importe donc de trouver un équilibre entre son droit à la liberté de religion et son point de vue personnel, contre l'obligation de ne pas faire preuve de discrimination à l'égard des personnes selon les motifs de distinction énumérés dans la *Charte des droits et libertés* et le *Code des droits de la personne*. Cela devient en quelque sorte le lien entre les enjeux qui, selon moi, sera difficile à régler. Donc, même si on veut protéger les droits de la collectivité musulmane de faire part de ses points de vue religieux, il faut s'assurer que cela se fait de façon non discriminatoire. Ce ne sera pas toujours facile. Et ce ne sera pas plus facile dans ce cas que dans d'autres cas par le passé. Comment s'y prendre pour permettre à ces personnes de conserver leurs convictions profondes, de les exprimer, de former leurs propres collectivités tout en interdisant la discrimination? Où tracerons-nous la ligne? Je pense qu'il s'agit d'une question très pressante pour les années à venir.